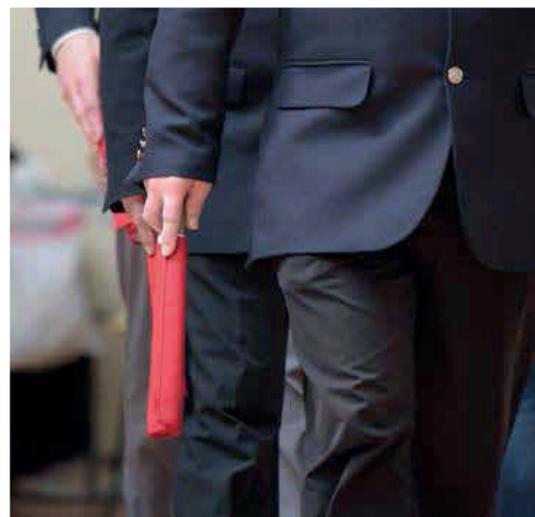


Règlement Sportif

2023



Ce recueil est valable pour la durée de l'olympiade 2020/2024, sous réserve d'éventuelles modifications.

Ce document est un original destiné à être conservé par le responsable du club.

Les engagements se feront selon les modalités déclinées par l'organisateur

Pour effectuer vos inscriptions :

1. Vérifiez l'exactitude de vos inscriptions,
2. Consultez le tableau en annexe C/I et respectez le numéro de catégorie de chaque compétiteur,
3. Remplissez la fiche en caractères d'imprimerie vous faciliterez ainsi la lecture et la saisie sur informatique des données.

Dans l'éventualité de modifications au présent document en cours d'olympiade, une information sera envoyée pour indiquer la mise en ligne d'une mise à jour du présent règlement.

Ce document est téléchargeable gratuitement à partir du site web du CNKDR

Avec nos cordiales salutations sportives.

Le comité de direction du CNKDR

Les différents textes qui suivent sont plus particulièrement applicables au Comité National de Kendo pour la gestion de ses disciplines, à savoir :

- ✓ Le Kendo
- ✓ Le Iaïdo
- ✓ Le Naginata
- ✓ Le Jodo
- ✓ Le Chanbara.

Ces textes viennent s'ajouter à ceux du « Recueil officiel de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées ».

Ils sont applicables depuis la saison 1991/1992.

SOMMAIRE

A – ENGAGEMENTS	Page 3
B – STRUCTURES DECENTRALISEES DU CNKDR	Page 6
C – DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS	Page 7
D – FORMULE DE COMPETITION	page 12
E – ORGANISATION DES COMPETITIONS	page 14
F – CAHIER DES CHARGES	page 16
G – REGLEMENT SPORTIF KENDO	page 21
H – REGLEMENT SPORTIF NAGINATA	page 28
Annexes	page 37
I – REGLEMENT SPORTIF IAIDO	page 49
Annexes	page 50
J – REGLEMENT SPORTIF JODO	page 52
Annexes	page 55
K – REGLEMENT SPORTIF CHANBARA	page 58
L – REFERENCE REGLES D'ARBITRAGE	page 74
M – HISTORIQUE DES REVISIONS	Page 75

A – ENGAGEMENTS

VIII. ADMINISTRATION

Les engagements ne seront acceptés que s'ils sont établis selon les formalités établies par le Comité National de Kendo et Disciplines Rattachées – ou ses organismes décentralisés.

Les engagements des équipes ou des individuels doivent être adressés aux organismes décentralisés dans les temps et formes demandés par ces derniers.

En ce qui concerne les compétitions nationales, passant par des phases éliminatoires régionales, les CRKDR devront faire parvenir les résultats avec les listes des sélectionnés et remplaçants, au secrétariat du CNKDR dans les 15 jours suivants la compétition.

Les clubs devront toutefois engager leurs compétiteurs sélectionnés.

II. PARTICIPANTS

II.a/ Amatorisme

Consulter le recueil des textes officiels de la FFJDA.

II.b/ Transferts et mutations

Relations avec l'extérieur

Aucune mutation n'est portée sur la licence en cours de saison sportive, à l'exception des licences des militaires appelés (ou rappelés) sous les drapeaux et des salariés du secteur public (ou privé) mutés à titre définitif, ainsi que celles des membres de leur famille à charge.

Les licenciés se trouvant dans l'un de ces cas devront en faire la demande – par écrit – à la ligue de leur nouveau domicile en joignant les pièces justifiant leur situation.

Tous les nouveaux licenciés, ainsi que tous les licenciés renouvelant leur licence soit en début, soit en cours de saison, ne peuvent le faire que par l'intermédiaire d'un groupement sportif affilié.

Ils s'y entraînent et défendent les couleurs de celui-ci.

Ils peuvent, cependant, changer de groupement sportif en cours de saison et s'entraîner dans un autre groupement sportif pour une raison de force majeure ou pour convenance personnelle, après s'être mis en règle avec le groupement sportif quitté ils ne peuvent dans ce cas défendre les couleurs du nouveau groupement sportif durant la même saison sportive.

Les compétitions par équipe sont ouvertes aux pratiquants d'une même association sportive.

Pour combattre dans l'équipe de son association sportive, tout licencié doit justifier du timbre de licence CNKDR de la saison en cours dans le groupement sportif qu'il représente.

Une équipe constituée en violation des règles ci-dessus peut se voir interdire de participer à la compétition. En cas de contestation, le dossier sera soumis à l'arbitrage du Comité de Direction.

Un licencié ne peut participer à un stage (ou une compétition de toute nature) organisé par un groupement, ou fédération, qui ne serait pas reconnu par le CNKDR sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la radiation de la Fédération.

II.c/ Sexes

Pour le Kendo, le Naginata et le Sport Chanbara, les compétitions individuelles seniors ne sont pas mixtes. Un championnat de France est spécifique pour chaque sexe. L'organisation d'Open Mixte en individuel est cependant possible s'il relève du choix de l'organisateur.

Toutefois pour le Chanbara, les championnats de France Jeunes « samouraïs, benjamins et minimes » et pour le Kendo « samouraïs, benjamins, minimes et cadets » sont pour l'instant mixtes.

II.d/ Nationalité

La nationalité française est obligatoire pour participer aux championnats de France ; cependant il est autorisé pour les championnats par Equipe la participation d'un étranger par équipe (remplaçant compris).

Ce dernier devra répondre des mêmes obligations pour participer à la compétition.

Les pratiquants français ayant (ou non) une double nationalité pourront participer à l'ensemble des championnats nationaux organisés par le CNKDR, sous réserve de ne pas participer à d'autres championnats nationaux sous peine d'élimination.

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.a/ Pour les hommes et les femmes

1) Passeport sportif datant de moins de 8 ans et du timbre de licence de l'année sportive en cours dans la discipline correspondante.

2) La preuve de la nationalité française pour les championnats de France individuels, ainsi que les sélections individuelles régionales y donnant accès.

3) Tout médecin peut signer un certificat de non-contre-indication à la pratique du Kendo et DR en compétition :
- le certificat médical de moins de trois ans est obligatoire pour la compétition.

4) Aucun certificat médical fait sur place ne sera pris en compte.

- L'état de grossesse de plus de 4 mois est estimé incompatible avec la pratique du kendo et des disciplines rattachées en compétition.
- Pour les jeunes, en cas de surclassement dans une catégorie supérieure, l'inscription ne sera validée que si une copie du certificat médical de surclassement (de moins d'un an) est jointe à celle-ci, le document original devra être présenté lors du contrôle sur le lieu de la compétition.

III.b/ Pour les jeunes

1) Pièces 1), 2)

2) Pour chaque événement de la saison sportive en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs.

3) Chaque compétiteur mineur inscrit à une compétition officielle FFJDA/CNKDR doit être accompagné effectivement par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition.

Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.

III.c/ Participation aux compétitions se déroulant à l'étranger

Les demandes d'engagement pour les compétitions officielles (sous la responsabilité d'une fédération affiliée à la Fédération internationale de Kendo) devront être adressées par les Présidents de clubs au secrétariat du CNKDR un mois avant la date d'engagement ; la décision du CNKDR sera transmise dans les 15 jours suivants.

IV. QUOTAS DE PARTICIPATION

IV.a/ Généralités

Pour participer à une épreuve, les membres des équipes – et les compétiteurs individuels – doivent avoir participé aux épreuves éliminatoires du niveau inférieur.

IV.b/ D.O.M. – T.O.M.

Les pratiquants appartenant aux D.O.M.-T.O.M. pourront participer aux championnats de France sans passer par les phases éliminatoires. Il leur suffira d'être présentés par le Responsable de la Commission Régionale.

IV.c/ Définition des quotas

Quota club : nombre d'équipes ou de combattants engagés pour participer aux différentes épreuves.

Quotas régionaux : nombre d'équipes ou de combattants de la région qualifiés pour aller au niveau national.

IV.d/ Quota des compétitions par équipe de club

Seuls les licenciés de la saison précédente (arrêtée au 31 août) sont pris en compte pour le calcul des quotas.

N.B. Toutefois, pour des clubs existants changeant de structures, il peut être admis (après demande formulée auprès du Comité de Direction dans le 1^{er} trimestre de la saison) une dérogation de participation aux championnats, avec calcul des licenciés au jour de la demande.

- Moins de 20 licences kendo 1 équipe
- De 21 à 50 licences kendo 2 équipes
- De 51 à 80 licences kendo 3 équipes
- À partir de 81 licences +1 équipe supplémentaire par tranche de 50.

IV.e/ Hors quotas « Excellence »

H.Q. nationaux : le podium des championnats de France Individuels masculins de la saison précédente est déclaré hors quota national et a accès direct aux championnats de France.

H.Q. régionaux : les responsables régionaux (Le CD de la CRKDR avec le DTR de la discipline) pourront désigner des combattants hors quotas régionaux ; ces derniers n'auront pas besoin de participer aux sélections régionales pour combattre aux championnats de France.

Leur nombre ne pourra dépasser 1/3 du quota attribué à la région et sera pris sur ce dernier.

V. SURCLASSEMENTS

Depuis le changement des catégories (saison 2022-2023), les sur-classements ne sont plus autorisés, sauf cas particulier du Iaido, du Chanbara et du Naginata.

VI. CLASSEMENT DES COMBATTANTS**International**

Une liste des internationaux et des membres des Equipes de France sera publiée chaque début de saison afin de déterminer les athlètes pris en charge par le CNKDR.

National

Un combattant est classé national s'il a participé aux demi-finales des championnats de France "Excellence" de sa catégorie l'année précédente.

Même règlement pour la classification régionale et départementale.

B – STRUCTURES DECENTRALISEES DU CNKDR

I. Codes des ligues régionales FFJDA & commissions régionales rattachées

L01 Guadeloupe
L02 Martinique
L03 Guyane
L04 Réunion
L05 Nouvelle Calédonie
L11 Ile de France
L23 Normandie
L24 Centre – Val de Loire
L27 Bourgogne – Franche Comté

L32 Hauts de France
L44 Grand Est
L52 Pays de Loire
L53 Bretagne
L75 Nouvelle Aquitaine
L76 Occitanie
L84 Auvergne – Rhône Alpes
L93 P.A.C.A.
L94 Corse

VIII. Quotas régionaux

Les quotas régionaux sont recalculés chaque année. Le calcul est effectué par région en fonction du nombre des licences au 31/08 de la saison précédente pour les championnats équipes honneur, et en fonction du nombre de yudansha pour les championnats individuels honneur et excellence.

- KENDO :
Voir annexe G/I
- CHANBARA :
Voir annexe K/I

C – DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

I. CONTROLE DU MATERIEL

I.1 KENDO

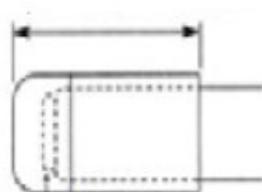
Spécification du shinaï

Spécifications – utilisation d'un seul shinaï (Itto)			
	Genre	Junior	Senior
Longueur	Homme / Femme	≤ 117 cm	≤ 120 cm
Poids	Homme	≥ 480 gr	≥ 510 gr
	Femme	≥ 420 gr	≥ 440 gr
Diamètre	Homme	Sakigawa	≥ 26 mm
		Chikutou	≥ 22 mm
Diamètre	Femme	Sakigawa	≥ 24 mm
		Chikutou	≥ 21 mm

Spécifications – utilisation de deux shinaï (Nito)			
	Genre	Daito (shinaï long)	Shoto (shinaï court)
Longueur	Homme / Femme	≤ 114 cm	≤ 62 cm
Poids	Homme	≥ 440 gr	280-300 gr (min/max)
	Femme	≥ 400 gr	250-280 gr (min/max)
Diamètre	Homme	Sakigawa	≥ 25 mm
		Chikutou	≥ 21 mm
Diamètre	Femme	Sakigawa	≥ 24 mm
		Chikutou	≥ 20 mm

Comment mesurer le diamètre de Sakigawa

Longueur Sakigawa ≥ 50mm

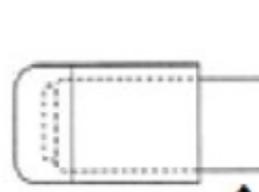


Base de la pointe ↑
Où mesurer
(Environ 10 mm de la pointe)



Où mesurer
(diamètre)

Comment mesurer le diamètre de Chikito



Où mesurer
(environ 65 mm de la pointe)



Où mesurer
(diamètre)

c/ Jeunes – catégories

Deux shinaï en parfait état par combattant :

Catégorie Poussins ① : taille 28 à 32

Catégorie Samourais ② : taille 28 à 34

Catégorie Benjamins ③ : taille 35 ou 36

Catégorie Minimés ④ : taille 36 ou 37

Catégorie Cadets ⑤ : taille 37 ou 38

Catégorie Juniors ⑥ : taille 38

e/ Structure du shinaï

La structure du shinaï est définie dans la réglementation de l'arbitrage.

La vérification des shinaï aura lieu juste avant le début des compétitions.

I.2 CHANBARA

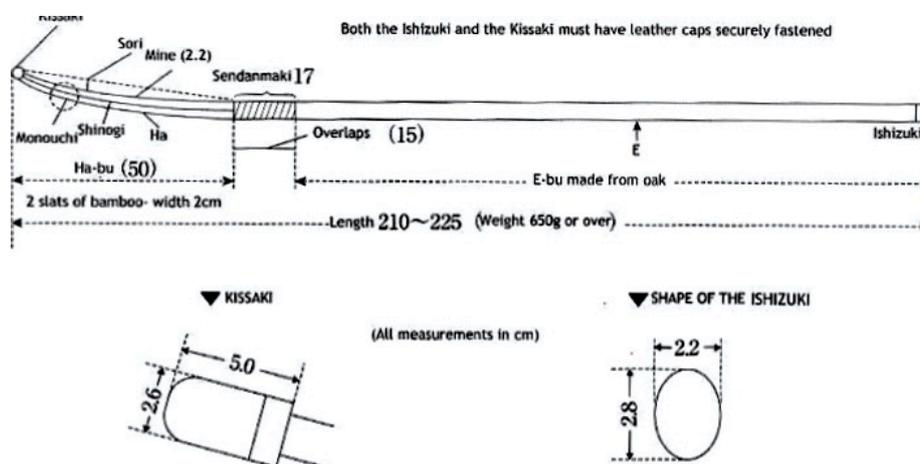
a/ Les armes sont celles vendues dans le commerce et ayant reçu l'approbation de la Commission Sport Chanbara. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier, et d'exclure, les armes qui sembleraient litigieuses (forme, état d'entretien, poids, taille).

b/ Les casques sont ceux vendus dans le commerce et ayant reçu l'approbation de la Commission Sport Chanbara. Ils portent une protection en W (en fil de nylon épais) au niveau des yeux. Sans cette protection, le casque sera interdit.

I.3 NAGINATA

Le contrôle des naginata est à réaliser avant toutes compétitions et le plus souvent en même temps que le contrôle administratif. Qu'il s'agisse de combats (Shiai-kyogi) ou de compétitions techniques (Engi-Kyogi), chaque participant doit présenter deux naginata au contrôle. Celles-ci, pour des raisons de sécurité, doivent respecter les caractéristiques suivantes :

- Longueur totale comprise entre 210 cm et 225cm (lame de 50cm)
- Poids de 650g ou plus
- Le diamètre de la protection en cuir du Kissaki ne doit pas être inférieur à 26mm et doit, comme celle de l'ishizuki, être solidement fixés et sécurisés par quelques tours de ruban adhésif transparent. La couture de ce dernier doit être située du côté concave de la lame.
- Le montage de la naginata doit être conforme aux normes internationales et vérifié à l'aide du gabarit adéquat



Les autres vérifications portent notamment sur les lames de bambou qui doivent être en bon état, exemptes de fissures ou d'échardes, sur le ruban adhésif du sendanmaki qui doit être neuf ou en parfait état et correctement positionné

Équipement :

Le bogu (équipement de protection) utilisé pour le Naginata se compose de men (masque), kote (gantelets), do (plastron), tare (protecteur de taille) et sune-ate (protecteurs de tibia).

La tenue vestimentaire doit consister en un keiko-gi blanc (haut), fixé avec un obi blanc (ceinture) et un hakama noir ou bleu marine (jupe pantalon).

I.4 IAIDO

Nihon-to ou Mōgi-to

Vérification Mekugi, présence de Sagéo,...

VIII. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des pièces administratives, du passeport et du certificat médical, sera effectué en même temps en Kendo, que la vérification et la pesée des shinai, qui seront contrôlés avec l'outil ZNKR aux normes internationales, avec la présence d'au moins un arbitre.

Toute personne non présente lors du début des compétitions, même ayant fait présenter ses pièces administratives en règle par un tiers, ne pourra participer à la manifestation.

VIII. TIRAGE AU SORT

III.a/ Modalités

Le tirage au sort doit être effectué aux lieux et dates précisés par circulaire.

Un seul délégué par club pourra prendre la parole pour les compétitions par Equipe et Individuelles jusqu'aux sélections régionales.

Il appartient à chaque responsable de club ainsi qu'aux combattants de vérifier s'ils sont bien engagés dans la compétition et dans les catégories voulues.

Le tirage au sort commencé, aucun nom ne pourra être ajouté sur la liste des engagés, sauf erreur manifeste de l'organisation.

Aucune exception ne sera admise. Le tirage au sort sera effectué, dans la mesure du possible, par le système informatique reconnu par le CNKDR.

En cas d'impossibilité de recourir au système informatique ou en cas de problème technique, il sera effectué un tirage au sort manuel en éloignant le demi-finaliste et les membres d'un même club.

III.b/ Eloignement

Les ressortissants d'un même club doivent être, dans la mesure du possible, éloignés au maximum.

IV. SURVEILLANCE MEDICALE

Le médecin présent désigné par les organisateurs de la manifestation peut, s'il le juge nécessaire, interdire à un combattant la poursuite du combat ou de la compétition.

Il devra, dans ce cas, le signaler aux arbitres et aux responsables administratifs de la manifestation.

Le temps total d'arrêt pour blessure ne pourra en aucun cas dépasser 5 minutes par combat et par combattant.

Si, au bout de ce temps, le combattant ne peut reprendre le combat il sera déclaré battu.

V. CONTROLE ANTIDOPAGE

A l'occasion de chaque compétition, un contrôle antidopage pourra éventuellement être effectué.

En cas de dopage, indépendamment d'autres sanctions qui pourraient être prises par le Tribunal disciplinaire de la FFJDA ou l'AFLD, le combattant sera déclassé. En équipe, celle-ci sera disqualifiée si l'un des combattants a été dopé.

Le combattant ne pourra se soustraire au contrôle sous peine d'être déclassé et de s'exposer aux poursuites judiciaires prévues par la loi.

Pour la liste des produits dopants et compléments d'informations, se référer au Recueil FFJDA

VI. COACHES

La seule personne responsable du combattant ou de l'équipe nommément désignée (coach ou autre appellation) devra se conformer au code de conduite des compétitions.

VII. ÉLIMINATIONS

Seront définitivement éliminées de la compétition en cours, toutes les personnes n'ayant pas respecté les règles suivantes :

- Non respect de la Charte Éthique du CNKDR (disponible auprès du CNKDR)
- Porter intentionnellement un préjudice physique à son adversaire

VIII. TEMPS DE COMPETITIONS

Equipes et individuels

En gras le temps des combats – *En italique le temps des prolongations*

KENDO

Cat. ①-① Poussins et Samourais	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes	Cat. ④ Cadets	Cat. ⑤ Juniors	Cat. ⑥ Seniors		
2'	2'30	3'	4'	4'	5'		
<i>déc.</i>	<i>déc.</i>	<i>Encho 3'</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>		
½ finales et finales possibilité d'Encho 1', Puis Hantei si égalité		Puis Hantei si égalité					

CHANBARA

Cat. ①-① Poussins et Samourais	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes	Cat. ④ Cadets	Cat. ⑤ Juniors	Cat. ⑦ Espoir	Cat. ⑥ Seniors	
2'	2'30	3'	4'	4'	4'	5'	
<i>déc.</i>	<i>déc.</i>	<i>Encho 3'</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	<i>Encho</i>	
½ finales et finales possibilité d'Encho 1', Puis Hantei si égalité		Puis Hantei si égalité					

NAGINATA

Cat. ① Samourais	Cat. ② Benjamins	Cat. ③ Minimes				Cat. ⑦ Espoirs	Cat. ⑧ Seniors
1'30	2'	2'				3'	3'
<i>déc.</i>	<i>1'</i>	<i>1'</i>				<i>2'</i>	<i>2'</i>

Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

IX. CATÉGORIES D'AGES

Voir annexe - C/I

X. SALUT ET ORDRE DE PASSAGE

- Le capitaine doit donner l'ordre de passage de son équipe aux commissaires de tables
- Les commissaires doivent écrire clairement les noms et l'ordre donné sur le tableau. Le tableau doit être visible de tous.
- **Les compétiteurs sont tenus de respecter l'ordre au moment du salut et du combat sous peine de disqualification**

XI. TENUE DES OFFICIELS

Pour l'ensemble des disciplines du CNKDR :

Compétitions officielles (Open / Championnats de France / Sélections régionales) et Compétitions amicales à caractère régional, national ou international :

1. Tenue officielle obligatoire pour les arbitres nationaux : Pantalon gris moyen / Veste bleu marine type blazer / chemise blanche / Cravate lie de vin / Chaussettes bleues marine

Ou bien

2. Hakama / Keikogi (ou tenue de combat de la discipline)

3. Les tenues d'été (en fonction de la température extérieure) seront : Pantalon gris moyen / chemise blanche à manches courtes / Cravate lie de vin / Chaussettes bleues marine

Aucune tenue de ville ou autre ne sera acceptée. La tenue des arbitres devra être exemplaire par respect de nos disciplines.

Les personnes ne portant pas l'une de ces tenues ne pourront être arbitre durant les compétitions de nos disciplines.

D - FORMULE DE COMPETITION

I. COMPETITIONS EN TABLEAUX

Les compétitions s'effectuent, pour la plupart, par une phase finale en tableaux ; ces derniers devront déboucher sur des demi-finales et finales.

Voir annexe.

II. COMPETITIONS EN POULES

II.a/ Compétitions individuelles en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 5 engagés par poule.

Utiliser le plus souvent des poules de 3 ou 4.

II.b/ Compétitions par équipe en poules

Il est recommandé de ne pas dépasser le nombre de 4 équipes par poule.

III. COMPTABILITE DES POULES

III.a/ Les poules seront comptabilisées de la façon suivante

> 1 victoire rapporte un point au vainqueur

> 1 match nul rapporte zéro point à chaque combattant

> 1 défaite rapporte moins un point au perdant

III.c/ En cas d'égalité

En poules : En cas d'égalité de points à l'issue de tous les combats de la poule, on comptabilisera pour départager les combattants, en premier le nombre de victoires, puis le nombre de Ippon marqués et en dernier le nombre de Ippon reçus.

Si une égalité persiste, il conviendra de refaire un combat en ippon. En cas d'égalité parfaite, il conviendra de refaire la poule entière en Ippon Shobu.

En tableaux : Egalité en équipe à l'issue des combats. En cas d'égalité de points à l'issue de tous les combats, un combat en Ippon Shobu sans limite de temps devra être effectué entre les 2 combattants désignés par les responsables de chaque équipe.

Egalité en individuels. Un combat en Ippon Shobu sans limite de temps devra être effectué entre les 2 combattants.

IV. COMPETITIONS EN POULES ET TABLEAUX

1) Les organisateurs devront rechercher suivant les engagés, le nombre de poules nécessaires pour permettre de sortir ou de finir un tableau multiple de quatre (4. 8. 16. 32. 64 etc.).

2) En fonction de la réglementation de la compétition, seront retenus pour la deuxième phase, le premier ou les deux premiers combattants de chaque poule qui seront alors placés dans le tableau opposé pour la suite de la compétition.

V. REPECHAGES et CLASSEMENT DES PERDANTS

Les repêchages ne sont pas prévus pour les Championnats de France. Pour les sélections régionales il faudra prévoir un classement suffisant en fonction des quotas régionaux en y intégrant des remplaçants en cas de forfait et donc organiser les repêchages nécessaires.

VI. COMPETITIONS PAR EQUIPE

Pour toutes les compétitions par équipe régionales ou nationales, en cas d'équipe incomplète (3 combattants minimum), les places 1 (Sempo) et 5 (Taïsho) devront impérativement être occupées. Seules une ou deux des places 2, 3, 4 pourront être laissées libres.

VII. IDENTIFICATION DES COMBATTANTS

Pour toutes compétitions, les compétiteurs doivent porter un NAFUDA de taille adéquate en fonction de la discipline. Pour le KENDO et le NAGINATA (shiai), celui-ci sera enfilé sur la languette centrale du TARE.

Pour le IAIDO et le JODO et le NAGINATA (Engi Kyogoi) il sera d'une dimension de 10 cm de largeur par 15 cm de hauteur et sera porté sur le côté gauche du KEIKOGI, à la hauteur du cœur.

Ce NAFUDA doit obligatoirement comporter en haut, à l'horizontale le nom du club en caractères latins, en bas, à l'horizontale le nom de famille du pratiquant en caractères latins avec une ou deux initiales de prénoms en cas d'homonymie ou de pratiquants de la même famille dans le même club. Entre les deux à la verticale, le nom du pratiquant peut être inscrit en KATAKANA ou en KANJI (pour les personnes d'origine japonaise).

Le port du drapeau Bleu Blanc Rouge est exclusivement réservé à l'équipe de France et aux anciens compétiteurs sélectionnés au moins une fois sur une compétition internationale, en équipe nationale.

Chaque combattant doit être en possession d'un ruban rouge et d'un ruban blanc.

E - ORGANISATION DES COMPETITIONS

I. PREALABLE

Le souci principal de tout organisateur doit être celui de la sécurité des combattants et du public. Il doit faire prévaloir ce sentiment et, vérifier que toutes les dispositions adéquates ont bien été prises.

L'organisateur doit tout prévoir dans les moindres détails afin de laisser le minimum de place à l'improvisation pendant le déroulement de la compétition.

II. PROGRAMMATION DES COMPETITIONS

Les responsables de clubs doivent éviter d'organiser des manifestations (ou compétitions) aux mêmes dates que des échéances départementales ou régionales.

Les responsables régionaux doivent éviter, dans la mesure du possible, d'organiser leurs stages, leurs compétitions aux mêmes dates que des échéances nationales.

Il est souhaitable que les responsables, à tous les niveaux, organisent leurs compétitions ou manifestations à d'autres périodes. Les calendriers ne devront être élaborés qu'après connaissance du calendrier national. Le calendrier provisionnel sera élaboré au plus tard au 1er juin et mis à disposition des CRKDR.

Pour une harmonisation au niveau national, il est souhaitable que les responsables des sélections régionales transmettent au CNKDR dès le début du mois de septembre leurs prévisions d'activités pour la saison.

III. AVANT PROGRAMME & PROGRAMME

L'avant programme doit être envoyé au moins 15 jours avant chaque manifestation aux associations ou athlètes, ainsi qu'aux arbitres et officiels. Il devra comporter :

- Le lieu, le jour et l'heure de la manifestation,
- La durée approximative et les horaires des vérifications administratives (passeports, Armes, etc.),
- Les catégories d'âge, de grade, etc.,
- Les horaires et lieu du tirage au sort,
- La référence des championnats à consulter au Recueil,
- Des informations importantes (organisation spéciale, démonstration, prix des places, etc.).

Lors de la compétition, les informations ou modifications de l'avant programme devront être clairement affichées.

A l'issue des vérifications d'usage et du tirage au sort, les organisateurs devront s'efforcer de communiquer aux arbitres et combattants, voire aux spectateurs, le programme prévisionnel de la compétition en mentionnant tout particulièrement :

- Les horaires prévisionnels de la compétition,
- Les shiājōs sur lesquels les athlètes doivent combattre,
- Les démonstrations éventuelles,
- Toutes informations importantes.

IV. RESPONSABLE DES COMPETITIONS

Il devra faire observer les règlements fédéraux et veiller au bon déroulement des manifestations, il fera assurer le contrôle administratif et interdira la participation de ceux qui ne seront pas en règle.

Il examinera la coordination générale de la compétition et veillera au bon déroulement de celle-ci.

Il devra s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont bien été prises.

Le responsable de la compétition pourra être assisté par différents responsables auxquels il peut donner délégation de pouvoir, notamment pour l'organisation, l'arbitrage, le tirage au sort, le matériel, le service d'ordre, le contrôle, la sécurité, l'assistance médicale.

Cette énumération n'est pas limitative et, en fonction de l'importance de la réunion, d'autres postes pourront être créés (ex. : hébergement, transport, protocole, etc.).

Dans ce cas, le responsable de la réunion s'assurera que chacun est bien à son poste et s'acquitte de sa tâche en appliquant la réglementation en vigueur.

V. RESPONSABILITES

V.a/ Délégation

- 1) En cas de délégation aux responsables de secteur, ces derniers auront pouvoir pour effectuer le contrôle nécessaire à l'organisation.
- 2) En cas de litige, les responsables délégués saisiront le responsable de la compétition pour régler le problème.

V.b/ Le service d'ordre

Le responsable du service d'ordre est, tout particulièrement, chargé avec son équipe du dégagement des aires de combats.

Il devra intervenir chaque fois que le besoin s'en fera sentir, avec discrétion mais avec fermeté et pourra demander au responsable, en cas de nécessité, l'arrêt momentané de la compétition.

V.c/ Cérémonies - Remise des récompenses

Les combattants sont tenus de participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture si celles-ci sont exigées par les organisateurs, ainsi qu'à la remise des récompenses, suivant les indications des organisateurs.

Les premiers combattants devront avoir au minimum 5 minutes après la fin de la cérémonie d'ouverture pour se préparer.

Les combattants doivent rester dans la tenue de leur discipline ; en armure, sans le Men pour le KENDO et le NAGINATA, ou en survêtement. Les tenues de ville sont strictement interdites. Tout compétiteur ou équipe quittant le lieu des championnats sans raison valable avant la cérémonie de remise des récompenses ne pourra pas obtenir sa coupe, sa médaille ou son diplôme.

VI. Billetterie

Cf. Journal officiel - Textes en vigueur.

VII. Démonstrations

Les organisateurs peuvent prévoir des démonstrations dans le programme des manifestations.

Il conviendra que les intervenants soient licenciés à la FFJDA s'il s'agit de disciplines fédérales.

Pour toutes les autres disciplines, une autorisation des Comités Directeurs intéressés devra être fournie, après éventuelle consultation des Fédérations impliquée.

VI. COMPETITION INTERNATIONALE

Un club affilié ou une CRKDR peut organiser une compétition internationale, le responsable du club ou de la CRKDR en fera la demande par courrier auprès du CNKDR pour autorisation.

Les appellations OPEN de FRANCE, TOURNOI DE FRANCE ou toute appellation FRANCE sont interdites.

La promotion de l'événement sur les canaux fédéraux ne pourra se faire que si la compétition est labellisée par le CNKDR et que son Logo y est associé et devra respecter la réglementation fédérale.

F - CAHIER DES CHARGES

I. CHAMPIONNATS NATIONAUX

I.a/ Frais d'organisation à la charge du CNKDR

Repas des officiels (environ 40 personnes),

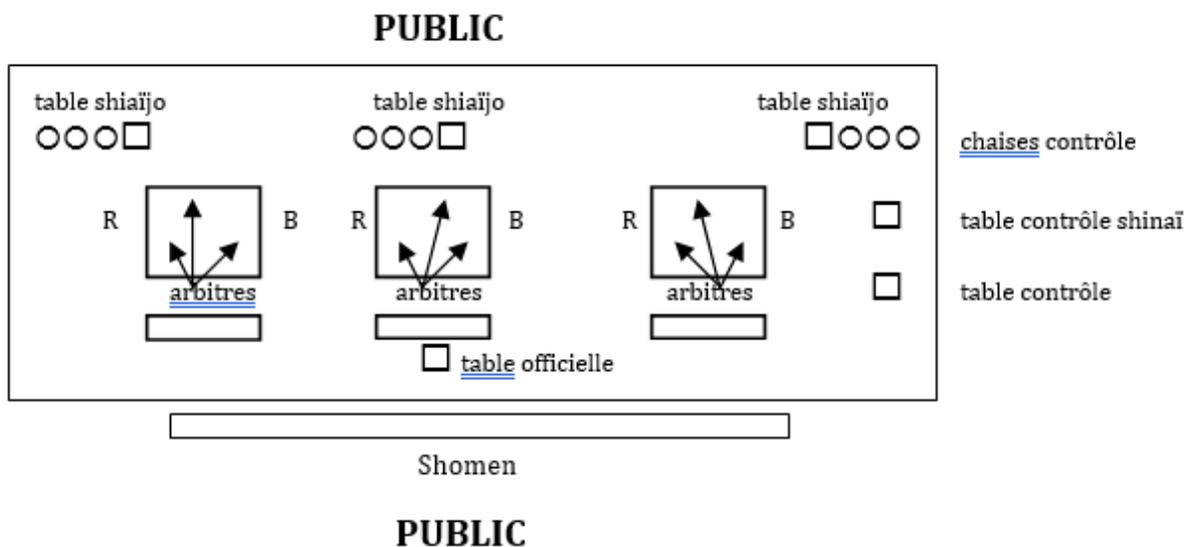
- Hébergement des officiels,
- Matériel nécessaire à la compétition,
- Tout frais relatif au lieu de compétition,
- Tout frais relatif à l'information et la promotion de la manifestation envers des municipalités ou des régions,
- Tout frais relatif à la bonne réalisation de la manifestation.
- Frais de déplacement des officiels
- Information nationale de la manifestation.
- Récompenses

- II. AFFICHAGE GENERAL

- Il conviendra aux organisateurs d'essayer d'afficher les tableaux ou les poules afin de permettre aux compétiteurs de suivre le déroulement de la compétition. Se référer aux différents tableaux.

III. DISPOSITION CONVENTIONNELLE DES AIRES DE COMBATS

Se référer au schéma ci-dessous pour 3 shiaïjo



III.a/ Table de chronométrage

- 1 préposé au chronométrage des combats
- 1 préposé à l'inscription des résultats
- 1 préposé à l'inscription au tableau
- 1 préposé minimum pour enfiler les rubans
- 1 préposé pour transmission des résultats à la table centrale.

III.b/ Table centrale

- Groupement des résultats des shiai-jo 1 préposé pour inscriptions au tableau général
- 1 préposé pour le micro sono

III.c/ Table des vérifications

- 1 préposé minimum pour vérification des armes
- 1 préposé minimum pour vérification des inscriptions
- 1 préposé minimum pour vérifications administratives

III.d/ Matériel d'arbitrage

Drapeaux conformes à la réglementation internationale rubans rouge et blanc de 60 cm de longueur minimum. Les résultats inscrits sur le tableau doivent se lire de loin.

III.e/ Tableau des résultats

Des panneaux d'affichage près des shiaïjos devront être mis en place par les organisateurs pour la tenue des compétitions. Sur simple demande par mail le CNKDR mettra à disposition des organisateurs le logiciel de tirage et de gestion des compétitions fonctionnant sur toutes les plateformes informatiques connues à ce jour.

IV. MATERIEL POUR DEUX SHIAÏJOS

- 3 chronomètres
- 6 jeux de drapeaux (6 rouges - 6 blancs - 2 jaunes)
- 100 mètres de ruban adhésif pour tracer les shiaïjos (de préférence blanc et de 10 cm de large)
- 2 tables d'arbitrage avec 6 chaises (longueur d'une table environ 2 m)
- 2 tables avec 8 chaises pour les vérifications
- 12 chaises pour les préposés aux tableaux d'affichage et aux rubans
- 3 tables pour les officiels et récompenses
- 2 balances pour les Shinai
- 1 sonorisation
- 2 sifflets
- Le matériel nécessaire pour l'affichage éventuel sur grand tableau
- Petit matériel (stylos, craies, gros feutres, punaises, serpillière, chiffon, etc.)
- Les bannières fédérales
- Nappes et, éventuellement,
- Drapeaux
- Plantes vertes
- Hymnes nationaux
- Plusieurs jeux de ruban rouge et blanc pour les compétiteurs

V. LIEU

Gymnase ou Palais des sports avec obligatoirement un plancher pour toutes les compétitions internationales - ou nationales - pour les autres compétitions l'utilisation d'un plancher est fortement conseillée avec structures obligatoires, telles que :

- Sanitaires (douches chaudes et toilettes)
- Téléphone
- Civière, secours médical
- Éclairage
- Vestiaires pour les arbitres, les combattants et les combattantes
- Tribunes ou places assises pour les officiels et le public
- Buvette et lieu permettant aux officiels et arbitres de se restaurer (si besoin)
- Parking.

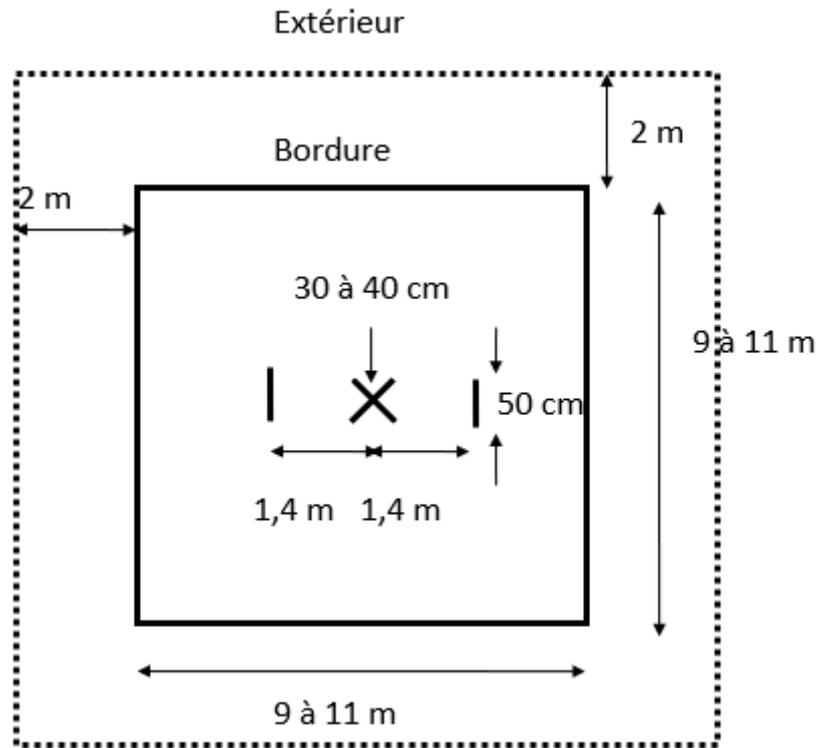
Dans la mesure du possible un gymnase facile d'accès et desservi par les transports en commun.

VI. RECETTES

Les différentes recettes - ou bénéfices - restent à la structure organisatrice, une fois les frais restants à leur charge dûment réglés.

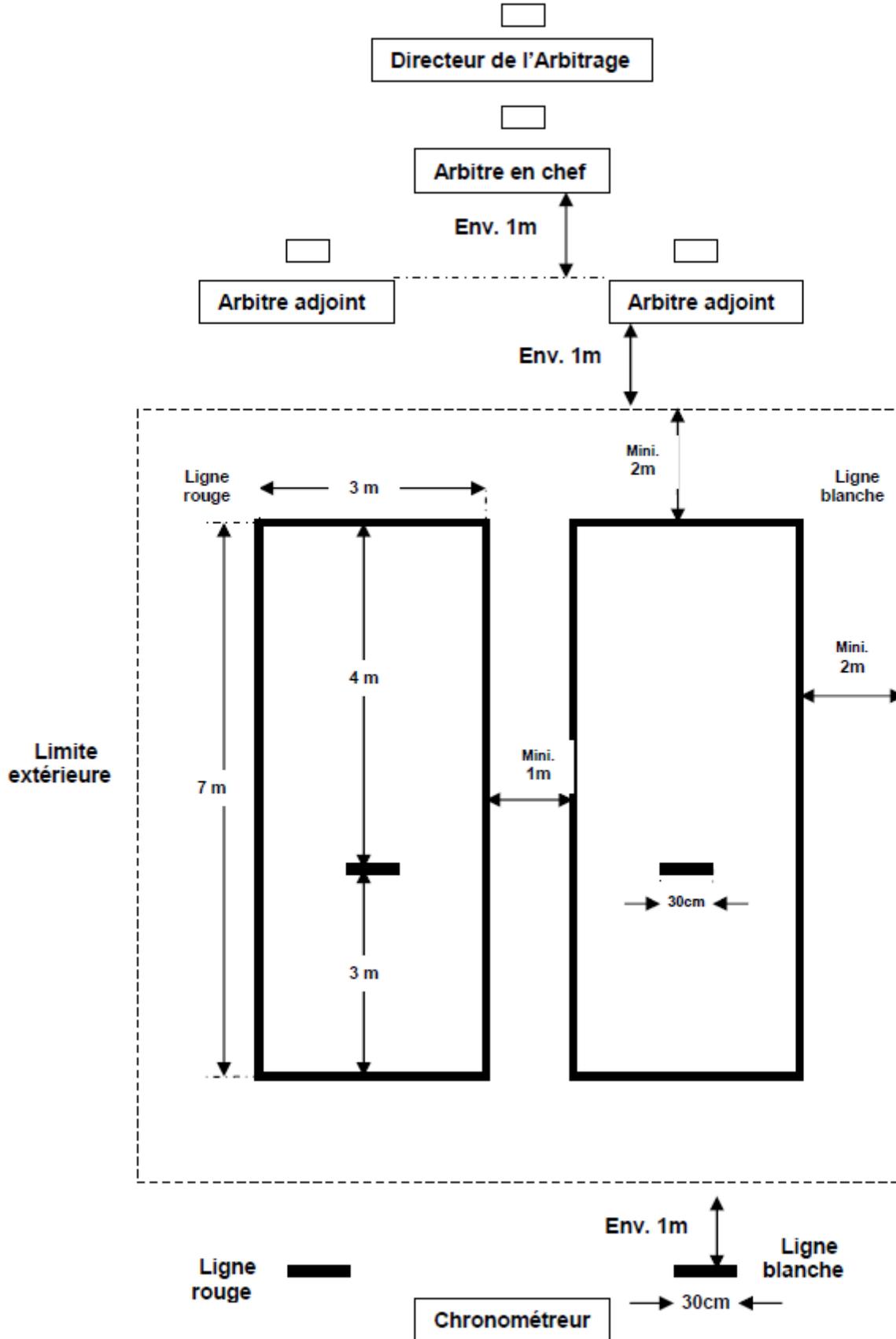
VII. SHIAÏJO

Pour le kendo et le chanbara



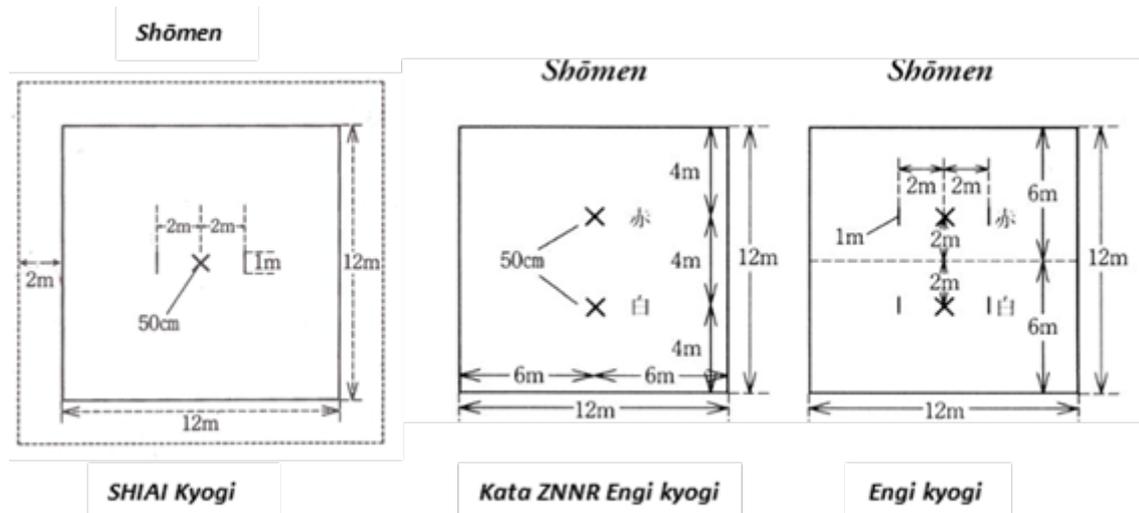
Pour le iaido et le jodo

SHOMEN



Pour le Naginata

NAGINATA : Le Shiaijo en shiai naginata présente des différences avec celui du kendo. Par ailleurs, il existe aussi un Engijo pour les compétitions Engi Kyogi naginata et pour les compétitions Engi kyogi ZNNR naginata kata



G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

I. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Excellence

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants 3^e dan de la catégorie © (âgés de 18 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours).

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 4 plus tableau final de 32 combattants.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

5 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans limite de temps. (Ippon Shobu)

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignés en poules.

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants.

Podium de la saison précédente + 60 combattants qualifiés aux sélections régionales catégorie "Excellence".

Les CRKDR devront effectuer les sélections avec, si nécessaire, des combats supplémentaires pour départager les combattants et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Excellence", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une région verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

II. Championnats de France Individuels « Seniors Hommes » Honneur

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants 1^{er} et 2^e dan de la catégorie © (âgés de 18 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours).

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 4 plus tableau final de 32 combattants.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

5 minutes en poule

5 minutes en tableau, prolongation sans durée limite de temps (Ippon Shobu)

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Conditions de participation

Quota de participation = 64 combattants qualifiés dans les sélections régionales catégorie « Honneur ».

Les CRKDR devront effectuer les sélections avec, si nécessaire, des combats supplémentaires pour départager les combattants et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Honneur", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région.

Réglementation

En cas de non remplissage de son quota, une région verra celui-ci diminué l'année suivante et ramené au nombre de compétiteurs effectivement présentés.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

III. Championnats de France Individuels « Seniors Femmes »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha de la catégorie © ayant participé aux sélections régionales.

Nationalité Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premières de chaque poule sont qualifiées et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule. (Chapitre D.§III)

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

5 minutes en poule

5 minutes en tableau avec prolongation sans limite de durée de temps. (Ippon Shobu)

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Les ½ finalistes de la saison précédente seront éloignées en poules.

Conditions de participation

Quota de participation non limitatif.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

IV. Championnats de France Individuels « Jeunes » par catégorie d'âge

Un championnat de France est organisé pour chacune des catégories Jeunes citées ci-dessous.
Ces compétitions sont mixtes pour les catégories ①, ②, ③ et ④.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ①②③④⑤

Accès national direct.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française (ou double nationalité)

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 ou 4 plus tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Tableau final avec élimination directe.

Temps de compétition

Se référer au tableau (chapitre C. §VIII).

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Les ½ finalistes de la saison précédente et les clubs ayant le plus de représentants seront éloignés dans la mesure du possible.

Conditions particulières

Pour les catégories ①② à partir des tableaux, une décision sera donnée à l'issue d'une rencontre où les combattants ne pourraient se départager.

Pour la catégorie ③ à partir des tableaux, une décision sera donnée à l'issue d'une rencontre où les combattants ne pourraient se départager après encho.

Pour les catégories ④⑤ prolongation sans limite de durée de **temps** (Ippon Shobu) à l'issue d'une rencontre ou les combattants ne pourraient se départager.

Aucun surclassement n'est autorisé pour les championnats « Jeunes ».

Pour l'ensemble des catégories jeunes, par souci de protection de l'intégrité physique des combattants, l'utilisation de la technique « Tsuki » est proscrite.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

V. Championnats de France par équipes « Jeunes » par catégorie d'âge

Deux championnats de France sont organisés pour des catégories Jeunes citées ci-dessous.

ATTENTION : Pour la saison en cours, une autorisation parentale concernant la pratique de la discipline en compétition est obligatoire pour les mineurs. (§ A III.b)

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants des catégories ①②③ (Eq jeunes B)

Ouvert aux pratiquants des catégories ④⑤ (Eq jeunes A)

Accès national direct.

Être en règle administrativement.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, remplaçants compris.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Les 1/2 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Temps de compétition

3' pour les équipes jeunes B

4' pour les équipes jeunes A, possibilité de 3' en poule selon organisation.

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Composition de l'équipe

Equipe de 3 combattants + 2 remplaçants, poste pour poste.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe est figée par les catégories pour les Equipes jeunes B.

Pour les équipes jeunes A, le sempo devra être de catégorie ④ et libre pour les autres postes.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation

En cas d'égalité parfaite, un combat supplémentaire en Ippon Shobu sera effectué entre les capitaines.

Pour les Equipes jeunes B : prolongation 3', puis « Hantei » si égalité.

Pour les Equipes jeunes A : prolongation sans limite de temps en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire.

Pour l'ensemble des catégories jeunes, par souci de protection de l'intégrité physique des combattants, l'utilisation de la technique « Tsuki » est proscrite.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VI. Championnats de France par équipes « Excellence »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants de la catégorie ⑥

Ouvert sur qualification aux 12 équipes « Excellence » + les 4 premières équipes des championnats « Honneur » de l'année précédente.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Quatre poules de 4.

Les 1/2 finalistes de l'année précédente sont écartés, chacun dans une poule différente.

Les deux premiers de chaque poule accédant aux phases finales par un tableau de 8.

Temps de compétition

5 minutes en poule sans prolongation.

5 minutes en tableau avec combat supplémentaire **en Ippon Shobu**, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Les équipes 1^{ère} et 2^{ème} et de l'année précédente sont placées, dans les poules A et B en numéro 1.

Les équipes classées 3^{èmes} se placent, après tirage au sort, dans les poules C et D en numéro 1.

Deux équipes d'un même club peuvent être dans une même poule.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaïjo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats et la relègue au niveau « Honneur » pour l'année suivante.

Réglementation

Toute équipe qualifiée pour les championnats « Excellence » ne peut se soustraire à sa qualification pour participer aux championnats « Honneur ».

Obligation est faite de participer au championnat le plus élevé avec l'équipe qui s'est qualifiée pour les championnats « Excellence ».

Toute équipe ne participant pas aux championnats "Excellence" alors qu'elle est qualifiée, s'exclut automatiquement de ces championnats et de toute participation pour la saison en cours. Elle ne pourra réintégrer les championnats "Honneur" que la saison suivante. En cas de doute sur la justification de l'absence, le Comité de Direction se réserve le droit de suspendre la participation du club, la saison suivante, pour les championnats par Equipe.

Un club peut avoir plusieurs équipes engagées dans les championnats « Excellence » ; elles ne sont pas écartées obligatoirement.

Les équipes classées 4^{èmes} de chaque poule redescendent en « Honneur » l'année suivante.

Un combattant engagé dans une équipe du championnat « Excellence » ne pourra pas être engagé dans une équipe du championnat « Honneur » la même saison sportive.

G - REGLEMENT SPORTIF KENDO

VII. Championnats de France par équipes « Honneur »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D./Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants de la catégories ©.

Avoir participé aux sélections régionales « Honneur » par équipes et faire partie des 36 équipes sélectionnées pour les championnats de France.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe, y compris les remplaçants.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Poule éliminatoire de 3 ou 4 puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final selon leur résultat en poule. (Chapitre D.§III).

Temps de compétition

4 minutes en poule.

5 minutes en tableau **avec combat supplémentaire en Ippon Shobu, si égalité de victoires et de points à l'issue de la rencontre.**

Lors des sélections régionales si des combats supplémentaires sont nécessaires pour les sélections, ces combats de classement peuvent être ramenés à 3 minutes pour ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.

Tirage au sort

En présence de membres du Comité de Direction, le tirage informatique sera effectué avant la compétition, une fois la clôture des inscriptions effective.

Composition de l'équipe

Equipe de 5 combattants + 2 remplaçants.

Un étranger maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiijo.

Les équipiers saluent et combattent dans l'ordre de passage.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Réglementation

Les championnats « Honneur » sont sélectifs pour les championnats « Excellence ».

Les quatre équipes demi-finalistes disputent la saison suivante les championnats « Excellence ».

Une équipe ne peut pas refuser, si elle est qualifiée, de participer aux championnats « Excellence » sous peine de se voir interdire l'accès aux championnats « Honneur » pour les autres équipes du club.

Un pratiquant ayant combattu en honneur aux sélections régionales ne pourra combattre en excellence la même année.

Les équipes sélectionnées pour les championnats de France « Excellence » ne peuvent participer aux sélections régionales par équipe. Les CRKDR devront effectuer les sélections avec si nécessaire des combats supplémentaires pour départager les équipes et établir une première liste en fonction de leur quota régional et une liste d'attente.

Au plus tard 15 jours avant les championnats de France "Honneur", la CRKDR devra prendre contact avec les clubs des sélectionnés et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir son quota. Une fois cette liste définitive établie, elle veillera dans les 10 jours avant la date des championnats à l'inscription de tous les participants de sa région.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

I. Critériums « kyu » Hommes

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants kyu ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - (§ A III.b)

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Critériums séparés par catégorie d'âge.

Les 4 premiers seront qualifiés pour les championnats de France Naginata.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou, si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexes H/I)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

I. Critériums « kyu » Femmes

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquantes kyu ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineures - (§ A III.b)

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Les 4 premières seront qualifiées pour les championnats de France Naginata.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou, si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexes H/I)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

II. Coupe « Tokunaga »

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.

Être en règle administrativement.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - (§ A III.b)

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Catégories séparées par sexe

Conditions de participation

Accès national et international direct

Avoir été préinscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/II)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Récompense

Le Trophée offert par Tokunaga Senseï - créatrice de la Z.N.N.R. - est remis en jeu chaque année (Le nom des vainqueurs de chacune des catégories est reporté sur un ruban, les années pairs, les femmes ont la garde provisoire de la coupe, ce sont les hommes pour les années impaires).

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

III. Coupe par équipes (Coupe Jacques Mercier)

Une compétition par équipes tirée au sort le jour de la compétition.

Equipes de 3, 4 ou 5 personnes selon le nombre d'inscrits.

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude de porter l'armure.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs - (§ A III.b)

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national et international direct

Avoir été préinscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/III)

Temps de compétition

3 minutes.

Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Il sera effectué, tous clubs confondus, avec des catégories de niveaux.

Exemple si équipe de 3 ➤

- 1 pratiquant kyu
- 1 pratiquant 1er ou 2ème Dan
- 1 pratiquant 3ème, 4ème ou 5ème Dan

Avec cette formule, nous pensons que cela peut permettre une compétition par équipe (amicale), plus étoffée que pour les championnats de France.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

IV. Coupe « Technique » SIMONE CHARTON

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations- D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert à tous les pratiquants. Être en règle administrativement.

Nationalité

Française ou étrangère.

Arbitrage

A la majorité des drapeaux levés. Pas de possibilité de match nul.

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national et international direct.

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/IV).

Une personne peut participer à plusieurs niveaux.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions spécifiques

Pour la Coupe Technique Simone Charton en 3 niveaux, les candidats forment leur couple librement en fonction de leur grade (sans limite d'âge). Ils peuvent être licenciés dans des clubs différents.

Pour la Coupe Technique par tirage au sort, les couples sont formés selon le tirage au sort effectué sur place.

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON EN 3 NIVEAUX :

- 1er niveau : ouvert aux 5ème et 4ème kyu ; programme Ippon me - Nihon me
- 2ème niveau : ouvert aux 4ème, 3ème et 2ème kyu ; programme Ippon me - Sanbon me
- 3ème niveau : ouvert aux 2ème, 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année.

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT :

- 1er niveau : ouvert du 5ème au 2ème kyu ; programme Nihon me - Sanbon me
 - 2^{ème} niveau : ouvert au 1er kyu et yudansha ; programme défini chaque année par tirage au sort le jour de la compétition.
- L'ordre des deux séries de Shikake Oji est défini par le tirage au sort.

Pour les enfants la taille minimale requise pour participer à la Coupe Technique par tirage au sort est de 1m50. Aucune condition de taille pour la Coupe technique Simone Charton.

Les candidats inscrits à la Coupe Technique par tirage au sort doivent connaître le programme de leur catégorie.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

V. Championnats de France Individuels « Adultes FEMMES»

En fonction du nombre de candidates féminines pouvant participer aux championnats de France, la catégorie féminine pourrait être supprimée et dans ce cas, les féminines pourront s'inscrire aux championnats de France Individuels « hommes »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert à toutes compétitrices yudansha, aux demi-finalistes féminines kyu.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. (§ A III.b) – tableau B - féminines

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/V①)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VI. Championnats de France Individuels « Adultes HOMMES »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert à tous les compétiteurs yudansha, aux demi-finalistes masculins kyu.

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. (§ A III.b) – tableau B - féminines.

Être en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct pour les yudansha

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/V ②)

Temps de compétition

3 minutes avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes, puis décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VII. Championnats de France par Equipes « Adultes » mixtes

Compétition limitée à 2 équipes maximum par club.

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux pratiquants ayant l'habitude du Shiaï, à **partir du 3ème kyu.**

Catégorie ⑧ et dernière année de la catégorie ⑦ avec certificat médical de surclassement et autorisation parentale pour les mineurs. (§ A III.b)

Nationalité

Française

Un étranger est admis par équipe.

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/VI)

Temps de compétition

3 minutes.

Si égalité de victoires et de points, 1 combat supplémentaire de 3 minutes en Ippon Shobu avec possibilité de 2 prolongations de 2 minutes puis, décision.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Composition de l'équipe

Deux équipes maximum par club. Equipes de 3 combattants mixtes ou non avec possibilité d'un(e) remplaçant(e). Un(e) étranger(e) maximum par équipe.

La composition de l'équipe peut changer à chaque rencontre.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table du shiaiïjo.

Les équipes saluent et combattent dans l'ordre de passage indiqué.

Tout changement de place - non réglementaire - entraîne la disqualification de l'équipe pour les championnats.

H - REGLEMENT SPORTIF NAGINATA

VIII. CHAMPIONNAT DE FRANCE « JEUNES » mixte par catégorie d'âge

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition.

Accès

Ouvert aux jeunes ayant l'habitude de porter l'armure.

Catégories ① ② ③ ⑦ - autorisation parentale pour les mineurs (§ A III.b)

N.B. Ces catégories peuvent être modifiées en fonction des engagements pour le bon déroulement de la compétition

Nationalité

Française et étrangère

Arbitrage

Règlement international (Sanbon Shobu)

Formule de compétition

Par poule et/ou tableau.

Conditions de participation

Accès national direct

Avoir été inscrit en ligne ou si impossibilité technique, sur fiche d'engagement (annexe H/VII)

Temps de compétition

Chapitre G page 15.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «1^{er} NIVEAU»

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ①

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «2^{ème} NIVEAU»**

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ②

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**COUPE TECHNIQUE SIMONE CHARTON «3^{ème} NIVEAU»**

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ③

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT «3^{ème} NIVEAU»

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition

Annexe H/IV ④

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

COUPE TECHNIQUE PAR TIRAGE AU SORT «2^{ème} NIVEAU»
--

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom – Prénom	Date de naissance	Numéro de licence	Grade
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			
SHIKAKE			
OJI			

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la compétition**

Annexe H/IV ©

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA**CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUEL ADULTE FEMININ**

Date de la manifestation _____ Lieu _____

Club _____ Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Date de naissance	Grade	N° licence	Catégorie

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____ le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR**

Annexe H/V ①

FICHE D'ENGAGEMENT NAGINATA

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES MIXTES «ADULTES»

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

Nom - Prénom	Date de naissance	Grade
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		
Remplaçant (<i>facultatif</i>)		

Veillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature

Fiche d'engagement à retourner au CNKDR

Annexe H/VI

I - REGLEMENT SPORTIF IAIDO

I. Championnats de France Individuels Iaïdo

II. Championnats de France par Equipes Iaïdo

Administration

Référence chapitres : A./Engagement - C./Déroulement des manifestations - E./ Organisation des compétitions.

Quota des compétitions par équipes :

- moins de 6 licences = 1 équipe.
- de 7 à 12 licences = 2 équipes.
- de 13 à 25 licences = 3 équipes.
- à partir de 26 licences = 1 équipe supplémentaire par tranche de 15 licences.

Accès

Par mesure dérogatoire votée par le CD pour le Iaïdo, l'accès est ouvert aux pratiquants des catégories 4, 5, 6, 7 et 8, avec autorisation parentale pour les mineurs. (§ A III.b)

Formule de compétition

Selon le règlement de la FIK par poules éliminatoires de 3 ou 4 si nécessaire et par tableaux.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction du classement de la poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les divisions de grade seront Mudan, Shodan, Nidan, Sandan, Yondan et Godan.

Conditions de participation

1. Passeport sportif de moins de 8 ans et validé par 2 timbres de licences dont celui de l'année en cours dans la même discipline.
2. La preuve de la nationalité.
3. Un certificat médical de moins d'un an précisant la non contre-indication à la pratique de la compétition du Iaïdo.

Temps de compétition

Le temps d'une rencontre est de 6 minutes pour 5 techniques et de 4 minutes pour 3 techniques.

Tirage au sort

En présence des responsables, le tirage sera effectué après pointage des compétiteurs.

Composition des équipes

3 combattants + 1 remplaçant licenciés d'un même club.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de shiaïjo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour les championnats.

Un étranger est admis par équipe dans la mesure où il a au moins deux timbres de licence en France.

FICHE D'ENGAGEMENT IAIDO**CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux championnats de France par Equipes Iaïdo

Date de la manifestation _____

Lieu _____

Club _____

Nom du responsable _____

EQUIPE N° 1

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 2

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 3

[Réservé au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à _____

le _____

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe II/II

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

I. Championnats de France Individuels

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès national direct.

Être en règle administrativement et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Française

Arbitrage Règlement EKF

Seul le rôle du Jo (Shi) est jugé. Le rôle du Tachi (Uchi) n'est pas jugé et peut être tenu par n'importe quel compétiteur disponible.

Il ne peut pas y avoir plus de 2 Dan d'écart entre Shi et Uchi et Uchi sera limité à Godan.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

En fonction du nombre des engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR. Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début du Championnat.

Catégories

Les catégories de grades sont Mudan (Kyu), Shodan, Nidan, Sandan, Yondan, Godan.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

II. Championnats de France par équipes

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès national direct.

Être en règle administrativement et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Française

Un étranger est admis par équipe.

Arbitrage Règlement EKF

Seul le rôle du Jo (Shi) est jugé. Le rôle du tachi (Uci) n'est pas jugé.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

En fonction du nombre des engagés, les deux troisièmes peuvent être ou non départagés.

Quotas des compétitions par équipes

Moins de 6 licences : 1 équipe

De 7 à 12 licences : 2 équipes

De 13 à 25 licences : 3 équipes

A partir de 26 licences : 1 équipe supplémentaire par tranche de 15 licences

Composition des équipes

Equipe de 3 combattants d'un même Dojo. Un étranger maximum par équipe.

Le total des Dan des 3 combattants ne doit pas dépasser 10 Dan. Un combattant Kyu compte pour 1 Dan.

L'équipe peut changer à chaque rencontre l'ordre des combattants.

Le capitaine donne l'ordre de passage avant chaque rencontre à la table de son shiaiyo.

Tout changement de place, non réglementaire, entraîne la disqualification de toute l'équipe pour le Championnat.

Chaque équipe est composée de 3 combattants : le premier est le Sempo, le deuxième est le Chuken et le troisième (capitaine de l'équipe) est le Taisho. Dans une équipe de 2, la place du Chuken est laissée vacante.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR. Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début de la compétition.

Lors du premier combat, le Taisho est le Tachi du Sempo, seul le Sempo est jugé. Lors du deuxième combat, le Taisho est le Tachi du Chuken, seul le Chuken est jugé. Enfin pour le dernier combat, le Chuken est le Tachi du Taisho, seul le Taisho est jugé.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a remporté le plus de combats individuels.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

J - REGLEMENT SPORTIF JODO

III. Open de France de Jodo

Administration

Références chapitres : A/ Engagements, C/ Déroulement des manifestations, D/ Formule de compétition

Accès

Accès international direct.

Être en règle administrativement dans son pays d'origine et avoir été préinscrit, dans les délais, sur les feuilles d'engagement.

Nationalité Pas de restriction de nationalité

Arbitrage Règlement ZNKR

Le Jo (Shi) et le Tachi (Uchi) sont jugés en couple. Shi et Uchi doivent tous deux être d'un grade correspondant à une même catégorie (ex. : pour la catégorie Mudan-Shodan, on acceptera des pratiquants Mudan et/ou Shodan mais pas Nidan).

Shi et Uchi peuvent être de clubs ou de pays différents.

Formule de compétition

Poules éliminatoires de 3 (ou 4) couples puis tableau final.

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés et se placent pour le tableau final en fonction de leur résultat en poule.

Tableau final avec élimination directe.

Les finales se disputent à l'issue des combats de toutes les catégories.

Les troisièmes sont départagés.

Pour chaque combat, les compétiteurs présentent chacun 3 Kata issus du Seitei Jodo de la ZNKR avec Shi Uchi Kotai (2 x 3 Kata pour un couple). Les Kata sont annoncés aux combattants avant le début du Championnat.

Catégories

Les catégories de grades sont Mudan (Kyu)-Shodan, Nidan-Sandan et Yondan-Godan.

Elles pourront être adaptées selon le nombre de participants.

Tirage au sort

En présence des responsables de la manifestation, le tirage au sort sera effectué après pointage des compétiteurs si le logiciel de compétition est fonctionnel pour la discipline et le matériel informatique disponible.

A défaut, le tirage aura lieu la veille par le secrétariat du CNKDR en présence du responsable de la commission.

FICHE D'ENGAGEMENT JODO**CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription aux Championnats de France par Equipes Jodo

Date de la manifestation

Lieu

Club

Nom du responsable

EQUIPE N° 1

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 2

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

EQUIPE N° 3

[Réserve au contrôle]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à

le

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe J/II

FICHE D'ENGAGEMENT JODO**OPEN DE FRANCE DE JODO**

Cet imprimé est destiné uniquement à l'inscription à l'Open de France de Jodo

Date de la manifestation

Lieu

Club

Pays

Nom du responsable

COUPLE N° 1 NOM EQUIPE : **Réservé au contrôle**]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 2 NOM EQUIPE : **Réservé au contrôle**]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 3 NOM EQUIPE : **Réservé au contrôle**]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

COUPLE N° 4 NOM EQUIPE : **Réservé au contrôle**]

Nom - Prénom	Grade actuel	Date de naissance	Licence	Certificat Médical	Passeport

Veuillez remplir cette fiche en caractères d'imprimerie

Fait à

le

Signature**Fiche d'engagement à retourner au CNKDR 10 jours avant la date de la manifestation**

Annexe J/III

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

I. Championnats de France Individuels « Espoirs, Cadets, Juniors, Séniors Hommes et Femmes »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à tous compétiteurs et toutes compétitrices à partir de 3^{ème} Kyu, en règle administrativement, et ayant été sélectionnés (ées) dans le Championnat de leur Zone.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera, en tableau à élimination directe, la règle du Sanbon Shobu s'appliquera, et le 1^{er} Ai-Uchi sera comptabilisé comme 1 point partout. Les autres Ai-Uchi ne seront pas comptabilisés. En cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il y aura une prolongation (Ensho) sans limite de temps, jusqu'au premier Ippon.

Comme les combattants ne peuvent faire que trois armes, il n'y aura pas de « Grand Champion », une compétition « Masters » sera organisée au mois de juin.

Temps de compétition

2 minutes avec possibilité de prolongations jusqu'au premier Ippon

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation : cf. quotas

Les compétiteurs ne pourront participer, en plus du **Kihon dosa**, qu'à **trois catégories d'armes figurant dans le chapitre « tableau des armes autorisées en fonction de leur âge/grade » ci-dessous**.

Conformément au règlement des grades, le grade en vigueur est celui figurant sur le passeport.

Les 3^{ème} Dan et plus pourront également participer à une catégorie supplémentaire dénommée « Mixte » (Hommes et femmes). Les combattants devront changer d'arme à chaque combat, il sera néanmoins possible d'utiliser une même arme deux fois. A cet effet, les combattants devront remplir le tableau ci-dessous pour déterminer l'ordre des armes utilisées :

Datotsu individuel mixte

Nom du Combattant	1 ^{er} Combat	2 ^{ème} Combat	3 ^{ème} Combat	4 ^{ème} Combat	5 ^{ème} Combat
xxx					

Quotas

Voir annexe K/I

Les CRKDR organisatrices devront effectuer les sélections avec les autres CRK DR de leur zone, et, si nécessaire, effectuer les combats supplémentaires pour départager les combattants et établir une première liste en fonction de leur quota et une liste d'attente.

Au plus tard 21 jours avant les championnats de France, les CRK DR organisatrices devront prendre contact avec les clubs des sélectionnés (ées) et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir le quota de la zone. Une fois cette liste définitive établie, elles veilleront dans les 15 jours avant la date des championnats de France, à l'inscription de tous les participants de leur zone, au format numérique (fichier Excel annexe K/II) au CNKDR et à l'adresse suivante : chanbara.competitions@gmail.com.

Réglementation

En cas de non-remplissage de son quota par une zone, le nombre de places vacantes sera réparti sur les autres zones. Toute zone concernée par une modification de son quota complètera avec sa liste d'attente.

En cas d'absence d'un compétiteur le jour de la compétition, après inscription par la CRKDR, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses compétiteurs du championnat individuel la saison suivante.

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/II

Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades

Cadets :

Catégories d'armes	De 3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>

Espoirs & Juniors :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

Séniors Femmes :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nagamaki & Yari</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Bo</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>

Séniors Hommes

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} & 2 ^{ème} Dan	3 ^{ème} Dan & plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nagamaki & Yari</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Bo</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

II. Championnats de France par Équipes « Kihon Dosa, Datotsu, et Datotsu Rirē (en relais) »

ÉQUIPE	Kihon dosa	Datotsu <i>Temps de combat : 2 mns</i>	Datotsu Rirē (en relais) <i>Voir règlement ci-après</i>
AGE	Cadets, Espoirs, Juniors et Séniors	18 ans révolus le jour de la compétition *	18 ans révolus le jour de la compétition
Nombre de personnes / Armes	3 Les deux 1ers en Kodachi et le 3 ^{ème} en Choken Morote	5 Arme libre en fonction du grade mais pas plus de deux fois la même arme	3 1 en Kodachi, 1 en Tate Kodachi ou Tate Choken, 1 en Choken Morote ou Nito

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à toutes les équipes en règle administrativement, et ayant été sélectionnées dans le Championnat de leur Zone. Les équipes doivent être composées de combattants (tes) au minimum 3ème Kyu. L'alliance de club n'est pas autorisée. Les équipes peuvent être mixtes.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera en tableau à élimination directe.

Pour les équipes Datotsu : **Ippon Shobu** jusqu'aux ¼ de finale, puis **Sanbon Shobu** pour les ½ finales et la finale. Les Ai-Uchi seront comptabilisés (Hiki Wake) soit 1 point partout pour chaque Ai-Uchi. Il sera donc possible d'avoir une égalité en fin de combat.

Pour les équipes Datotsu en relais : **Ippon Shobu** jusqu'en finale. Les Ai-Uchi seront comptabilisés (Hiki Wake) soit 1 point partout pour chaque Ai-Uchi. Il sera donc possible d'avoir une égalité en fin de combat.

Temps de compétition

2 minutes.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation : cf. quotas

Conformément au règlement des grades, le grade en vigueur est celui figurant sur le passeport.

NB : Pour les juniors ayant 18 ans révolus souhaitant combattre en équipe, un **certificat médical** de sur-classement de moins de trois mois sera exigé.

Pour les équipes, les combattants (tes) devront également respecter les tableaux des armes autorisées en fonction de leur âge/grade indiqués. Voir chapitre ci-dessous !

Kihon Dosa :

Une équipe est composée de trois combattants (2 au minimum, NB : une seule équipe incomplète possible par club)
Les deux premiers combattants se présenteront en Kodachi, et le troisième combattant en Choken Morote

Équipe Kihon Dosa			
Nom de l'équipe		Kodachi	Choken Morote
Combattant 1			
Combattant 2			
Combattant 3			

Datotsu : Une équipe peut être mixte et est composée de 5 combattants (3 au minimum), qui devront avoir des armes différentes, en respectant les tableaux de leur catégorie d'âge/armes/grades, et en ne pouvant pas avoir plus de deux fois la même arme => Le tableau ci-dessous devra être remis avant le début de la compétition et ne pourra pas être modifié :

Équipe Datotsu						
Nom de l'équipe		Arme libre en fonction du grade				
Combattant 1						
Combattant 2						
Combattant 3						
Combattant 4						
Combattant 5						

En cas d'égalité de victoires, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de point qui l'emporte. En cas d'égalité de victoires et de points, chaque équipe désignera un combattant pour un combat supplémentaire en Ippon Shobu. En cas d'égalité dans ce combat supplémentaire, chaque équipe désignera un autre combattant pour un nouveau combat supplémentaire (Chaque combattant ne peut passer qu'une seule fois). Si au bout des cinq combats supplémentaires il y a toujours égalité, les commissaires sportifs de la table tireront au sort un combattant dans chaque équipe pour un dernier combat sans limite de temps, jusqu'au premier IPPON.

Datotsu Rirē (en relais) : Une équipe est composée de 3 combattants (2 au minimum, NB : une seule équipe incomplète par club), il faut marquer 10 points pour gagner => Les premiers combattants se présentent et restent jusqu'à

ce que trois points soient marqués, il y a alors changement de combattant tous les trois points jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué dix points. En cas d'égalité neuf à neuf, chaque équipe désigne le combattant qui se présentera pour le point final.

NB : Hormis pour le point final (en cas d'égalité neuf à neuf), chaque combattant ne peut faire que deux « relais », dans n'importe quel ordre mais non consécutifs.

Pour les armes, un combattant devra être en Kodachi, un en Tate Kodachi ou Tate Choken, et un en Choken Morote ou Nito (barrer l'arme non utilisée dans le tableau ci-dessous) :

Équipe Datotsu en relais				
Nom de l'équipe :		Kodachi	Tate Kodachi ou Tate Choken	Choken Morote ou Nito
Combattant 1				
Combattant 2				
Combattant 3				

Quotas :

Voir annexe K/I

Les CRKDR organisatrices devront effectuer les sélections avec les autres CRK DR de leur zone, et, si nécessaire, effectuer les combats supplémentaires pour départager les équipes et établir une première liste en fonction de leur quota et une liste d'attente.

Au plus tard 21 jours avant les championnats de France, les CRK DR organisatrices devront prendre contact avec les clubs des équipes sélectionnées et au besoin compléter la première liste avec la liste d'attente pour remplir le quota de leur zone. Une fois cette liste définitive établie, elles veilleront dans les 15 jours avant la date des championnats de France, à l'inscription de toutes les équipes de leur zone, au format numérique (fichier Excel annexe K/II) au CNKDR et à l'adresse suivante : chanbara.competitions@gmail.com.

Réglementation

En cas de non-remplissage de son quota par une zone, le nombre de places vacantes sera réparti sur les autres zones. Toute zone concernée par une modification de son quota complètera avec sa liste d'attente.

En cas d'absence d'une équipe le jour de la compétition, après inscription par la CRK DR, sans que la commission sportive soit prévenue et sans motif valable, le club d'appartenance de ce compétiteur se verra exclu pour l'ensemble de ses équipes du championnat par équipe de la saison suivante.

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/II

Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades

Cadets :

Catégories d'armes	De 3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>

Espoirs & Juniors :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

Séniors Femmes :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nagamaki & Yari</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Bo</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>

Séniors Hommes

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} & 2 ^{ème} Dan	3 ^{ème} Dan & plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nagamaki & Yari</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Bo</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

III. Coupe de France Individuels « Espoirs, Cadets, Juniors, Séniors Hommes et Femmes »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à tous compétiteurs et toutes compétitrices à partir de 3^{ème} Kyu, en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera en tableau à élimination directe, la règle du Ippon Shobu s'appliquera jusqu'en ¼ de finale, puis la règle du Sanbon Shobu s'appliquera pour les ½ finales et la finale. Le 1^{er} Ai-Uchi sera comptabilisé, et en cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il y aura une prolongation (Ensho) sans limite de temps, jusqu'au premier Ippon

Temps de compétition

2 minutes avec possibilité de prolongations jusqu'au premier Ippon.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation

Les responsables des clubs peuvent inscrire les compétiteurs de leur club dans **toutes les catégories d'armes** en plus du Kihon dosa. **Voir le chapitre « tableau des armes autorisées en fonction de leur âge/grade » ci-dessous.**

Ce faisant ils s'engagent à ce que leurs compétiteurs soient en règle en termes de licence de l'année en cours et de certificat médical.

Un contrôle des documents (Passeport, licence, certificat médical) sera effectué pour chaque catégorie.

Les inscriptions doivent parvenir au minimum huit jours calendaires avant le jour de la compétition, exclusivement au format numérique (fichier Excel annexe K/II) à l'adresse suivante :

chanbara.competitions@gmail.com.

Le jour de la compétition, il n'y aura pas de contrôle des présences, les tirages au sort auront lieu en amont de la compétition, et les personnes absentes seront déclarées « forfaits ».

S'il y a moins de quatre combattants dans une catégories, cette catégorie ne sera pas disputée.

Pour les mineurs, les autorisations parentales devront être envoyées en même temps que les inscriptions à l'adresse suivante : chanbara.competitions@gmail.com.

Kihon Dosa :

Les compétitions de Kihon Dosa pour chaque catégorie d'âge se dérouleront en même temps et seront arbitrées par trois arbitres pour commencer, puis par cinq arbitres à partir des ½ finales.

Les compétiteurs s'affronteront en tableau direct.

La compétition est mixte Kodachi (Shoto) et Choken Morote (Boken).

Dans le cadre de la compétition (cadre sportif) la pratique est autorisée de la main gauche en Kodachi/Shoto (le Shoto est préconisé). Pour le Choken / Boken Morote, la forme est codifiée car le Katana étant porté à gauche, il est impossible de dégainer de la main gauche, cette dernière devra être positionnée en bas de la Tsuka.

Pour chaque catégorie d'âge, le 1^{er}, le 2^{ème} et les deux 3^{èmes} seront récompensés.

Datotsu :

Les compétiteurs pourront participer à **toutes les catégories d'armes** en plus du **Kihon dosa**, voir le chapitre « Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades »

Chaque compétiteur devra avoir ses propres rubans rouge et blanc.

Le temps de combat est de 2 minutes.

La compétition se déroulera en tableau sans repêchage, la règle de l'Ippon Shobu s'appliquera, jusqu'aux ¼ de finale, puis la règle du Sanbon Shobu s'appliquera, le 1^{er} Ai-Uchi sera comptabilisé. En cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il y aura une prolongation (Ensho) sans limite de temps, jusqu'au premier Ippon

Pour chaque catégorie d'arme le 1^{er}, le 2^{ème} et les deux 3^{èmes} seront récompensés.

NB : Les arbitres seront sensibilisés sur le fait que les attitudes violentes et le mauvais esprit doivent être sanctionnés

Grands Champions

Pour chaque catégorie d'âge, les vainqueurs des différentes catégories d'armes participeront à la catégorie Grand Champion, dans une des armes qu'ils auront gagnées.

Cas particuliers :

1. Si un athlète est vainqueur de plus de la moitié des catégories d'armes, il est automatiquement « Grand Champion ». Dans ce cas, les vainqueurs des autres catégories d'armes s'affronteront pour déterminer les 2ème et 3ème.
2. Si un athlète est vainqueur de la moitié des catégories d'armes, il est automatiquement qualifié pour la finale « Grand Champion ». Dans ce cas, les vainqueurs des autres catégories d'armes s'affronteront pour déterminer lequel ira en finale et lequel se classera 3ème.
3. Si deux athlètes seulement ont remporté toutes les catégories d'arme sans qu'aucun n'en ait remporté plus de la moitié (cas N°1), ils se rencontreront en finale « Grand Champion ». Dans ce cas, les meilleurs finalistes se disputeront la place de 3ème (Si un athlète cumule plus de la moitié des places de finaliste, il est automatiquement 3ème).
Se référer chapitre C. §III

Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades

Cadets :

<u>Catégories d'armes</u>	<u>De 3^{ème} à 1^{er} kyu</u>	<u>1^{er} Dan et plus</u>
<u>Kodachi</u>	Oui	Oui
<u>Choken Morote</u>	Oui	Oui
<u>Tate Kodachi</u>	Oui	Oui
<u>Tate Choken</u>	Non	Oui
<u>Choken Libre</u>	Non	Oui
<u>Nito</u>	Non	Non

Espoirs & Juniors :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
Kodachi	Oui	Oui
Choken Morote	Oui	Oui
Tate Kodachi	Oui	Oui
Tate Choken	Non	Oui
Choken Libre	Non	Oui
Nito	Non	Oui

Séniors Femmes :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
Kodachi	Oui	Oui
Choken Morote	Oui	Oui
Tate Kodachi	Oui	Oui
Choken Libre	Non	Oui
Tate Choken	Non	Oui
Nito	Non	Oui
Nagamaki & Yari	Non	Oui
Bo	Non	Non

Séniors Hommes

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} & 2 ^{ème} Dan	3 ^{ème} Dan & plus
Kodachi	Oui	Oui	Oui
Choken Morote	Oui	Oui	Oui
Tate Kodachi	Oui	Oui	Oui
Choken Libre	Non	Oui	Oui
Tate Choken	Non	Oui	Oui
Nito	Non	Non	Oui
Nagamaki & Yari	Non	Non	Oui
Bo	Non	Non	Oui

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/II

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

IV. Coupe de France par Équipes « Kihon Dosa et Datotsu »

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à toutes les équipes en règle administrativement, composées de combattants (tes) au minimum 3ème Kyu.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera en tableau à élimination directe.

Pour les équipes Datotsu : **Ippon Shobu** jusqu'aux ¼ de finale, puis **Sanbon Shobu** pour les ½ finales et la finale. Les Ai-Uchi seront comptabilisés. Ainsi jusqu'aux ¼ de finale, Ai-Uchi = Hikiwake (1 point partout), et pour les ½ finales et la finale, deux Ai-Uchi = Hikiwake (1 point partout).

Temps de compétition

2 minutes avec possibilité de prolongations jusqu'au premier Ippon.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation

ÉQUIPE	Kihon dosa	Datotsu <i>Temps de combat : 2 mns</i>
AGE	<u>Cadets, Espoirs, Juniors et Séniors</u>	18 ans révolus le jour de la compétition *
Nombre de personnes / Armes	3 Les deux 1ers en Kodachi et le 3 ^{ème} en Choken Morote	5 Arme libre en fonction des tableaux âge/grade figurant en annexe 1 et pas plus de deux fois la même arme

Les responsables des clubs peuvent inscrire les compétiteurs de leur club dans **toutes les catégories d'armes** en plus du **Kihon dosa, voir chapitre « Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades » ci-dessous.**

Ce faisant ils s'engagent à ce que leurs compétiteurs soient en règle en termes de licence de l'année en cours et de certificat médical.

Un contrôle aléatoire des documents (Passeport, licence, certificat médical) sera effectué pour chaque catégorie.

Les inscriptions doivent parvenir au minimum huit jours calendaires avant le jour de la compétition, exclusivement au format numérique (fichier Excel annexe K/II) à l'adresse suivante :

chanbara.competitions@gmail.com.

Kihon Dosa :

Une équipe est composée de trois combattants (2 au minimum). L'alliance de club n'est pas autorisée. Les deux premiers combattants se présenteront en Kodachi et le troisième en Choken Morote.

Dans le cadre de la compétition (cadre sportif) la pratique est autorisée de la main gauche en Kodachi/Shoto (le Shoto est préconisé). Pour le Choken / Boken Morote, la forme est codifiée car le Katana étant porté à gauche, il est impossible de dégainer de la main gauche, cette dernière devra être positionnée en bas de la Tsuka

Équipe Kihon Dosa		
Nom de l'équipe	Kodachi	Choken Morote
Combattant 1		
Combattant 2		
Combattant 3		

Datotsu : Une équipe peut être mixte et est composée de 5 combattants (3 au minimum), qui devront avoir des armes différentes, en respectant les tableaux de leur catégorie d'âge/armes/grades, et en ne pouvant pas avoir plus de deux fois la même arme => Le tableau ci-dessous devra être remis avant le début de la compétition et ne pourra pas être modifié :

Équipe Datotsu					
Nom de l'équipe	Arme libre en fonction du grade				
Combattant 1					
Combattant 2					
Combattant 3					
Combattant 4					
Combattant 5					

En cas d'égalité de victoires, c'est l'équipe qui aura marqué le plus de point qui l'emporte. En cas d'égalité de victoires et de points, chaque équipe désignera un combattant pour un combat supplémentaire en Ippon Shobu. En cas d'égalité dans ce combat supplémentaire, chaque équipe désignera un autre combattant pour un nouveau combat supplémentaire (Chaque combattant ne peut passer qu'une seule fois). Si au bout des cinq combats supplémentaires il y a toujours égalité, les commissaires sportifs de la table tireront au sort un combattant dans chaque équipe pour un dernier combat sans limite de temps, jusqu'au premier IPPON.

Tableaux des armes autorisées en fonction des âges/grades**Cadets :**

Catégories d'armes	De 3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} Dan et plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>

Espoirs & Juniors :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} à 2 ^{ème} Dan	3 ^{ème} Dan et +
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

Séniors Femmes & Hommes :

Catégories d'armes	3 ^{ème} à 1 ^{er} kyu	1 ^{er} & 2 ^{ème} Dan	3 ^{ème} Dan & plus
<u>Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Morote</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Kodachi</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Choken Libre</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Tate Choken</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>	<u>Oui</u>
<u>Nito</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Nagamaki & Yari</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>
<u>Bo</u>	<u>Non</u>	<u>Non</u>	<u>Oui</u>

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/II

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

V. Critérium National des jeunes individuel

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à tous compétiteurs et toutes compétitrices en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera en tableau à élimination directe, la règle du Sanbon Shobu s'appliquera. Le 1^{er} Ai-Uchi sera comptabilisé, et en cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il y aura une prolongation (Ensho) sans limite de temps, jusqu'au premier Ippon

Temps de compétition

2 minutes avec possibilité de prolongations jusqu'au premier Ippon.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation

Les responsables des clubs peuvent inscrire les compétiteurs de leur club dans **toutes les catégories d'armes** en plus du **Kihon dosa, selon le tableau de leur catégorie d'âge ci-dessous**. Ce faisant ils s'engagent à ce que leurs compétiteurs soient en règle en termes de licence de l'année en cours et de certificat médical.

	Kihon Dosa	Kodachi	Tate Kodachi	Nito Kodachi	Choken Morote
POUSSINS	OUI	OUI	OUI	NON	NON
SAMOURAIS	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
BENJAMINS	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
MINIMES	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Un contrôle aléatoire des documents (Passeport, licence, certificat médical) sera effectué pour chaque catégorie.

Les inscriptions doivent parvenir au minimum huit jours calendaires avant le jour de la compétition, exclusivement au format numérique (fichier Excel annexe K/III) à l'adresse suivante : chanbara.competitions@gmail.com.

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/III

K - REGLEMENT SPORTIF CHANBARA

VI. Critérium National des jeunes équipes

Administration

Référence chapitres : A. /Engagement - C. /Déroulement des manifestations - D. / Formule de compétition

Accès

Ouvert à tous compétiteurs et toutes compétitrices, en règle administrativement.

Nationalité

Française

Arbitrage

Règlement Français

Formule de compétition

La compétition se déroulera en tableau à élimination directe, la règle du Sanbon Shobu s'appliquera. Le 1^{er} Ai-Uchi sera comptabilisé, et en cas d'égalité au bout du temps réglementaire, il y aura une prolongation (Ensho) sans limite de temps, jusqu'au premier Ippon

Temps de compétition

2 minutes avec possibilité de prolongations jusqu'au premier Ippon.

Tirage au sort

Se référer chapitre C. §III

Conditions de participation

Les responsables des clubs peuvent inscrire les équipes de leur club au minimum huit jours calendaires avant le jour de la compétition, exclusivement au format numérique (fichier Excel annexe K/III) à l'adresse suivante :

chanbara.competitions@gmail.com.

La composition des équipes sera à fournir sur place pendant le contrôle des engagements et restera inchangée durant toute la compétition.

Une équipe est composée de 4 combattants, qui s'affronteront uniquement en Kodachi, et chacun dans leur catégorie d'âge :

EQUIPES	Poussins	Samourais	Benjamins	Minimes
Kodachi	1	1	1	1

Il ne peut pas y avoir plusieurs enfants d'une même catégorie d'âge dans la même équipe.

Les équipes peuvent être mixtes. **L'alliance de club n'est pas autorisée.**

Chaque club peut présenter **plusieurs équipes sans limites de nombre sous réserve qu'elles soient complètes (4 combattants).**

Un club ne pouvant pas présenter une équipe complète pourra présenter au maximum une équipe constituée au minimum de 3 combattants.

La règle de **L'IPPON SHOBU** s'appliquera. L'ai-Uchi compte comme un Hikiwake (1 point partout)

A partir des ½ finales, La règle du **SANBON SHOBU** s'appliquera.

En cas d'égalité de victoire le **Capitaine** choisi la catégorie pour le point décisif en **Ippon shobu**. En cas de désaccord entre les capitaines, les commissaires sportifs procéderont à un tirage au sort

Fichier pour les inscriptions

Voir annexe K/III

L - REGLES D'ARBITRAGE

Les règles d'arbitrage appliquées sont celles en vigueur au sein de la

FEDERATION INTERNATIONALE DE KENDO

- FIK -

pour les disciplines KENDO, IAÏDO et JODO

et celles en vigueur au sein de la

FEDERATION INTERNATIONALE DE NAGINATA

- INF -

pour le NAGINATA.

M - HISTORIQUE

Rév C : Refonte complète pour actualisation du règlement sportif

Rév B :

Mise à jour du chapitre **J** concernant le Jodo.

Rév A :

Refonte globale du règlement sportif pour intégrer entre autre le passage de sélections inter-régions à régionales.

La liste des quotas par région est extraite du règlement sportif et figure sur un document séparé (Voir annexe G/I).

Suppression de toutes les annexes G (Kendo) du document.

Modification des tailles de shinaï en fonction des catégories.

Mise à jour du chapitre **H** concernant le Naginata.

— : versions antérieures du règlement sportif